

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus : la Ville de Sion adopte un premier paquet de mesures pour soutenir l'économie locale

Les entreprises, les commerces et les institutions culturelles, sportives, sociales et jeunesse sont durement impactés par la crise du coronavirus. Le conseil municipal s'engage fermement à les soutenir dans cette période difficile. Des premières mesures ont été adoptées aujourd'hui. D'autres sont en cours d'analyse et seront présentées ces prochains jours.

Le conseil municipal a décidé un premier paquet de mesures urgentes pour soutenir l'économie et les activités locales. Son action s'inscrit en complément de celles de la Confédération et du canton. « Sion est le moteur économique du Valais central et doit tout entreprendre pour soutenir les commerces, restaurants et PME dans cette période difficile. Nous nous engageons très fermement à les aider à passer le cap avec le moins de dommages possibles », souligne Philippe Varone, président de Sion. Le premier paquet adopté par le conseil municipal se décline sur trois axes :

- **Liquidité et report d'échéances**
 - Gel de l'envoi des rappels et des commandements de payer pour les personnes physiques et morales ;
 - Gel de l'envoi des bordereaux d'impôts pour les personnes morales, conformément à la décision de vendredi du Conseil fédéral ;
 - Paiement dans les meilleurs délais des factures des fournisseurs, afin d'assurer des liquidités aux entreprises.

- **Soutien direct pour les entreprises et commerces à l'arrêt suite au Covid-19**
 - Abandon de la facturation des terrasses pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2020 ;
 - Abandon de la facturation des abonnements de parking pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2020 ;
 - Abandon des loyers commerciaux facturés par la Ville de Sion pour le période du 1 mars au 30 avril. Sur ce point, la Ville encourage vivement les propriétaires privés à entrer en discussion avec leurs locataires pour trouver des solutions adaptées à la situation.

- **Soutien aux institutions culturelles, sportives, sociales et jeunesse**
 - Maintien des subventions permanentes, annuelles ou saisonnières;
 - Maintien des subventions ponctuelles :
 - Pour les événements impactés à court terme : les dispositions en termes d'engagement de personnel et de mandats à des prestataires ont déjà été prises et sont maintenues.
 - Pour les événements dont la réalisation peut être repoussée à une date ultérieure en 2020 : les dispositions en termes d'engagement de personnel et de mandats à des prestataires sont maintenues mais déplacées.

- Tous les cas feront l'objet d'une analyse précise qui prendra en compte l'exceptionnalité de la situation et les mesures de soutien prises par les autres collectivités publiques (Confédération et canton)

Au-delà de ces mesures urgentes, la Ville veut accompagner, à court et moyen terme, les entreprises et commerces touchés par cette situation inédite. A court terme, elle étudie la mise sur pied d'un système de bons d'achat pour soutenir les commerces sédunois à l'arrêt ou en activités très réduites, et générer immédiatement des liquidités. De plus, la Ville prendra toutes les mesures en sa possession pour accompagner le redémarrage de notre économie locale (actions de communication, animations...).

Sion, le 21 mars 2020

Ville de Sion
Chancellerie

Personne de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch